



I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La Bretagne s'est engagée dans la Breizh Cop, démarche participative, territoriale dans laquelle tous les acteurs mobilisés, au premier rang desquels la Région elle-même, ont affiché leur volonté de construire une Bretagne répondant à trois défis : le défi de l'équilibre territorial, le défi climatique et écologique, le défi de la cohésion sociale.

La Breizh Cop, bâtie par et pour les Bretonnes et les Bretons vise à construire une réponse globale, transversale à l'horizon 2040, intégrant à la fois les enjeux du bien être immédiat des Bretonnes et des Bretons avec ceux des générations à venir. Elle repose sur l'engagement, l'imagination, l'ouverture, le sens collectif, la solidarité.

Le projet de territoire « Bretagne », incarné dans la Breizh Cop, et qui trouve des pistes de mise en œuvre dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), s'est construit autour des valeurs de solidarité ; de sobriété (réduire la consommation des ressources, préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité, maîtriser le foncier...) et de proximité (renforcer les centralités, limiter les déplacements contraints, conforter les bassins de vie...). C'est un projet qui mixe les échelles, la trajectoire de la Bretagne et l'amélioration de la vie quotidienne.

La valeur de l'engagement est au cœur de la démarche. Dès 2019, les acteurs dans les territoires se sont engagés à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences pour atteindre les objectifs fixés collectivement. La Région elle-même s'est engagée sur ses compétences, au travers de feuilles de route portant respectivement sur « le bien manger pour tous », « l'énergie et le climat », « le numérique responsable », « la biodiversité et les ressources », « la cohésion des territoires » et enfin « les mobilités solidaires et décarbonées ».

Chacun à son niveau a une part de responsabilité, un levier d'action pour construire la Bretagne de demain, une Bretagne engagée dans les transitions dès aujourd'hui.

Le SRADDET, à l'échelle du territoire régional, et les SCOT, à l'échelle des bassins de vie, portent la formalisation de ces stratégies et sont, à ce titre, intimement liés. Le dialogue entre ces démarches se doit d'être permanent et articulé.

Parce que les enjeux attachés aux transitions, ou tout au moins les trajectoires pour les aborder, ainsi que ceux de la cohésion et de la solidarité territoriale peuvent être différents entre les territoires, la Région a souhaité proposer aux territoires d'initier un dialogue stratégique sur le croisement de leurs engagements et de le formaliser, à l'échelle de chaque SCOT, voire à une échelle plus large, un Pacte de cohérence régionale et territoriale. Ces Pactes, qui permettront de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquelles la Région et les signataires s'engagent ensemble, seront travaillés et présentés en session régionale tout au long de 2022

→ Tenir compte des capacités de développement différenciées entre les territoires pour plus de solidarité

Le modèle breton d'aménagement du territoire que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'aménagement (SRADDET) entend préserver et consolider, repose sur la diversité de ses territoires, leurs forces et faiblesses particulières qui sont autant d'atouts dès lors que leurs chances de développement sont égales.

Dans les faits, les territoires ne disposent pas tous des mêmes capacités de développement. Il est du rôle des acteurs publics, au premier rang desquels la Région avec sa compétence aménagement du territoire, d'œuvrer à rééquilibrer la situation en orientant plus fortement son action vers les territoires caractérisés par des fragilités ou des responsabilités particulières.

La Breizh COP nous rappelle que :

- Assurer une égalité des chances de développement passe par une péréquation des moyens entre les territoires et une plus forte territorialisation des politiques publiques ;

- L'égalité des chances entre les territoires, tenant compte de leur réelle diversité, résulte à la fois d'un accroissement des efforts de péréquation des moyens et des

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 2

Répartition des crédits
par chapitre..... 7

Programme 101 8

Programme 102 10

Programme 103 12

Répartition des AP et AE
par actions 14

investissements, de manière à favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques ; et en complément, d'une réflexion sur la prise en compte des « externalités positives » de certaines fonctions assumées par les territoires, notamment en matière environnementale, qui peuvent représenter un coût alors que leur contribution au développement ou au bien-être est réelle.

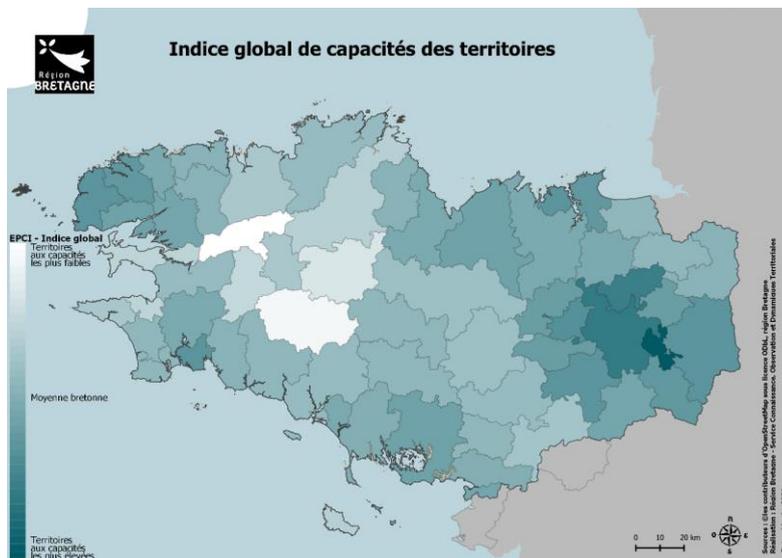
Dans ce cadre, la Région a bâti, en 2021, une carte des « capacités territoriales » permettant d'apprécier la diversité des situations entre territoires intercommunaux de Bretagne sur la base de quatre dimensions :

- Les capacités de développement humain ;
- Les capacités d'attractivité et de développement économique ;
- Les capacités des écosystèmes naturels ;
- Les capacités d'intervention des collectivités.

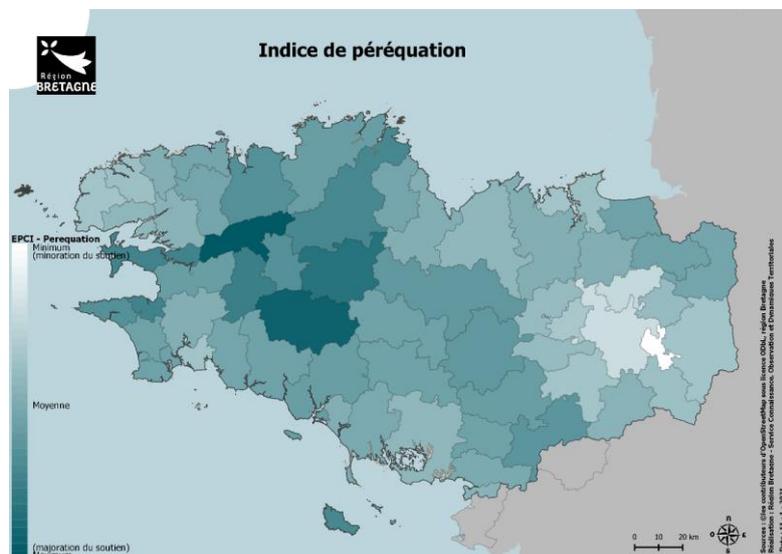
Cette carte reflète ainsi une analyse des disparités de chances de développement et permet d'apprécier leur situation au regard de la moyenne régionale et ainsi, d'aider davantage les territoires les plus fragiles.

Une nouvelle péréquation fondée sur les « capacités des territoires » et applicable à toutes les politiques régionales

Des capacités de développement différenciées



Quels territoires soutenir davantage ?



Ce travail permettra, notamment, de :

- cibler une aide sur un groupe de territoires seulement (éligibilité). Une aide peut être dédiée à un sous-ensemble de territoires, avec le moins de capacités ;
- intégrer l'indice de péréquation dans le cadre d'appels à projets ;
- moduler un plafond ou plancher d'aide à partir d'un taux d'intervention moyen d'une amplitude choisie ;
- répartir une dotation financière (par hab. / par territoire) : les territoires toucheront une aide modulée par leur indice de péréquation.

Ainsi, sur cette base, certaines politiques ont d'ores et déjà été requestionnées dès 2021 ; au premier rang desquelles la politique territoriale dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », mais également la politique économie (« Pass Création »). Une extension de sa mise en œuvre à de nombreuses politiques régionales est en cours (jeunesse, innovation, rénovation énergétique de l'habitat, eau, tourisme, patrimoine, mer...). Le travail se poursuivra et s'intensifiera en 2022 permettant ainsi d'appliquer une péréquation du soutien régional à une part accrue du budget de la collectivité.

La feuille de route approuvée en 2020 prévoyait enfin de partager cette démarche avec l'Etat et les Départements, notamment, pour lui donner plus de force. Ce partage a été engagé, suscitant de l'intérêt de la part de nos interlocuteurs et se poursuivra en 2022.

→ Accompagner les territoires vers le « zéro artificialisation nette » pour plus de sobriété

La Région, dans le cadre de la Breizh Cop et du SRADDET a fixé l'objectif de mettre un terme, à horizon 2040, à la consommation des terres naturelles et agricoles. En cela, même si elle a posé les mêmes objectifs intermédiaires à horizon 2030 que la Loi Climat et Résilience, elle a devancé de dix ans l'objectif d'un arrêt total de l'artificialisation à l'horizon 2050.

En effet, la ressource foncière est, par nature, finie et il convient donc de la préserver car elle constitue une ressource pour le développement de nos territoires, notamment pour l'activité agricole. Il s'agit donc de faire dès à présent du renouvellement urbain le principe général et de l'extension foncière, une exception.

En 2022, la Région sera, avec les SCOT (schémas de cohérence territoriale), mobilisée sur le chantier majeur de la mise en œuvre territorialisée de ces objectifs telle que prévue par la Loi Climat et résilience. Dans ce cadre, la Région œuvrera, comme elle l'a toujours fait pour une approche différenciée reposant sur les principes de solidarité territoriale, en tenant compte des caractéristiques de chacun et des efforts déjà consentis.

Au-delà du travail de déclinaison territoriale de ces objectifs de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols, la Région continuera à accompagner les collectivités (EPCI, communes...) au moyen de différents outils (outil d'observation de l'occupation des sols commun à tous les territoires de Bretagne ; dispositifs financiers, rencontres webinaires « Les territoires innovent pour un foncier responsable » ...).

→ Agir sur la vie quotidienne des bretonnes et des bretons pour conforter la proximité

Bien vivre en Bretagne, c'est pouvoir vivre au quotidien dans un bassin de vie au sein duquel il est possible, en vingt minutes de se loger, travailler, disposer des services essentiels (commerces, soins, sports, loisirs, vie culturelle, sociale...). Les programmes de la Mission 1 seront mobilisés sur ces enjeux.

Permettre à chaque breton-ne de se loger, quel que soit son territoire ou sa situation personnelle est un enjeu majeur.

La Breizh Cop a ainsi posé l'ambition d'améliorer l'accès au logement et de l'habitat pour toutes et tous, sur l'ensemble des territoires en s'inscrivant dans une dynamique de sobriété foncière.

La Région s'est engagée en la matière que ce soit dans la production et la réhabilitation de logements sociaux, dans l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements ou dans le développement et l'adaptation de l'habitat jeunes. Elle s'est aussi mobilisée, dans le cadre du Contrat d'action publique pour la Bretagne, en faveur de l'expérimentation d'une déclinaison bretonne du dispositif « Pinel » afin de développer d'autres capacités à loger des jeunes ménages dans les centralités.

Toutefois, le constat actuel de la difficulté croissante à se loger en zone tendue conduit toutes les collectivités à réinterroger plus largement leur politique d'accès et de soutien au logement. Pour la Région, les enjeux sont multiples :

- Lutter contre la spéculation foncière en zones tendues ;
- Veiller à loger tou-te-s les Breton-ne-s et de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et en contribuant à la lutte contre l'artificialisation des sols;
- Soutenir les projets d'investissement qui allient développement urbain, revitalisation de centres, et sobriété foncière, tels la construction durable de logements, la rénovation des logements ;
- Permettre à tous et toutes de se loger (en résidences principales) en zone tendue et avec les services et équipements en zones détendues ;
- Sanctuariser des fonds publics dans une offre pérenne et abordable de logements sociaux.

Dans ce cadre, la Région se mobilisera, en 2022, pour attaquer ces problématiques et être aux côtés des collectivités. Elle travaillera, à ce titre, à compléter la boîte à outils mutualisée notamment en matière d'office foncier solidaire.

Plus globalement, pour agir et permettre aux bretonnes et aux bretons de disposer des aménités qui leur sont nécessaires, la Région reconduira et adaptera en 2022, le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » qui permet notamment d'accompagner les territoires dans leurs stratégies de dynamisation des centres villes et bourgs, l'accès aux services à la population

Enfin, il s'agira, cette année, de travailler avec les intercommunalités à la formalisation de futures conventions pluriannuelles sur l'enjeu de l'aménagement du territoire pour qu'elles soient opérationnelles sur la période 2023-2027.

→ Vivre en bonne santé

Bien vivre en Bretagne, c'est y vivre en bonne santé. Si le champ de compétences et de responsabilité de la Région en la matière est étroit, cette dernière s'est, de longue date, engagée dans une politique régionale de santé volontariste qui considère à la fois les enjeux de prévention (notamment auprès des jeunes), d'offre de soins (pour permettre à chaque breton-ne de disposer des services essentiels en la matière), de santé-environnement. Si la prise en compte de ces enjeux sera confortée en 2022, il s'agira également au cours de l'année, et en ce début de mandat, d'adapter la stratégie régionale aux nouveaux enjeux, notamment en tenant compte des problématiques particulières à la Bretagne.

L'année 2022 sera aussi marquée par l'élaboration du nouveau Projet régional de santé sous le pilotage de l'Agence régionale de santé (ARS) mais également celle du quatrième Plan régional santé environnement, l'occasion dans différents domaines de porter nos priorités.

→ Agir avec et pour les jeunes

Première énergie renouvelable de la Bretagne, les jeunes bretonnes et bretons sont une force et une chance pour imaginer et construire la Bretagne de demain. Mais les jeunes, dans toutes leurs diversités, sont aujourd'hui confronté-e-s à de multiples défis, encore renforcés par la crise sanitaire actuelle. Dès lors, il nous appartient, à toutes et tous, d'être à leurs côtés, dans la construction de leurs parcours et dans leurs choix pour qu'ils et elles puissent devenir sereinement les acteurs des transitions à venir.

C'est tout l'objet de la dynamique que l'État et la Région ont initiée dès 2018 avec les collectivités, les partenaires institutionnels, les associations et des représentant-e-s des jeunes, réuni-e-s dans une « conférence jeunesse », pour co-construire un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Celui-ci s'inscrit dans la démarche européenne du « dialogue structuré », qui vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en concertation, avec les acteurs de la Jeunesse et les jeunes, et ce dans toutes les facettes de leur quotidien (emploi, logement, éducation, santé, mobilités, loisirs, culture, sports...).

Les différentes enquêtes menées ont mis en évidence la nécessité de les accompagner dans leur parcours, leur vie quotidienne, leurs projets afin de favoriser leur accès à l'autonomie dans les meilleures conditions possibles. Les échanges ont également révélé la nécessité de partager des orientations communes, de mettre en évidence les complémentarités pour renforcer la lisibilité et l'articulation entre les dispositifs portés par l'État, les collectivités et les acteurs associatifs.

Il s'agit donc de faire confiance aux jeunes, de leur donner une place au sein de l'ensemble des institutions et des structures, en termes de participation mais également de décision.

Le Plan Breton de mobilisation pour les jeunesses, conçu collectivement avec et pour les jeunes, donne la trajectoire à suivre autour de 16 chantiers. Il est évolutif, parce que les actions qui leur sont destinées se réinventent sans cesse ; mais aussi parce qu'elles sont particulièrement touchées par la crise sanitaire et ses conséquences. Le plan est un

guide pour l'action et le dialogue et la Région s'est fortement appuyée sur ce travail pour l'élaboration des mesures d'urgences votées en 2021.

En 2022, la Région cherchera toujours à œuvrer pour le bien être des jeunes.

Elle le fera d'abord sur ses compétences et politiques. Pour renforcer son action à destination des jeunes bretonnes et bretons, la Région créera en 2022 la commission Jeunesse ouverte à la participation des jeunes du CRJ.

Elle le fera en ouvrant un travail sur le cyberharcèlement qui doit nous mobiliser.

Elle poursuivra également son engagement dans le copilotage du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, aux côtés de tous les partenaires engagés. Il s'agira pour chacun-e de poursuivre sa déclinaison en actions concrètes visant à améliorer la vie quotidienne des jeunes.

Elle assurera, par délégation de l'Etat prévue dans le cadre du contrat d'action publique pour la Bretagne, une nouvelle responsabilité en matière d'information jeunesse.

→ Mobiliser les politiques régionales dans le refus la misère et la précarité

En Bretagne, 350 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 10,8% de la population avec des disparités selon l'âge, la situation familiale, le sexe et les territoires, auxquelles il faut ajouter pour de nombreux de nos concitoyens un sentiment de précarité.

Cette situation n'est pas acceptable et la Région entend s'engager sur ses champs d'intervention pour prendre sa part dans la réduction de la précarité. Il s'agira, ainsi, de prendre en compte le défi de la justice sociale dans toute réflexion préalable à l'élaboration d'une action ou d'un dispositif régional. C'est bien l'ensemble des politiques publiques qui seront analysées par ce prisme : lycées, formation, insertion, transports, logement, santé, accès au numérique, à la culture... au bénéfice de nos concitoyen-ne-s qui en ont le plus besoin.

Enfin, la Région poursuivra sa mobilisation au bénéfice des habitant-e-s des 32 quartiers de la politique de la ville que compte la Bretagne.

→ S'engager pour des stratégies numériques responsables

En février 2020, la Région a approuvé, en déclinaison de la Breizh Cop, son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Ce dernier s'articule autour de quatre axes qui trouveront des voies de mise en œuvre en 2021 :

- Le premier axe traite de notre responsabilité politique et traduit le fait que la transition numérique est au service des transitions environnementales.
- Le deuxième axe vise à approfondir le développement numérique inclusif, et donc réduire le risque d'exclusion du fait de l'utilisation du numérique. Cela renvoie également au soutien de la Région à l'éducation et la formation au numérique et par le numérique sur tous les niveaux d'enseignement.
- L'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques constituent le troisième axe. Il comporte en particulier des orientations pour donner aux acteurs économiques des outils favorisant la souveraineté numérique et la cyber sécurité, comme le dispositif Breizh Fab, support pour les entreprises industrielles, de la transition numérique, l'accompagnement des TPE, PME vers le numérique responsable en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.
- Enfin, le quatrième axe renvoie à la territorialisation de notre action publique et à la valorisation des services publics locaux. L'Etat renforce sa politique de dématérialisation sans que l'ensemble des impacts pour nos concitoyens n'aient été totalement analysés ou anticipés. Il nous appartient d'adopter une méthode plaçant la qualité des relations de l'administration régionale avec les usagers au premier rang de nos préoccupations.

L'ensemble de ces piliers constitue bien une vision globale de notre action numérique intégrant le sujet de l'inclusion, de la responsabilité, du soutien à l'économie, de la souveraineté, de la modernisation des utilisations et du rapport au citoyen. Le bordereau sur notre stratégie en matière de cybersécurité présenté à la session de février permettra de préciser notre approche en matière de souveraineté.

Enfin, bien entendu, parce que la mise en œuvre de cette stratégie numérique nécessite des infrastructures adaptées, la Région poursuivra son engagement, via Megalis, aux côtés des autres collectivités de Bretagne pour apporter la fibre optique à 100% des foyers bretons à horizon 2026.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

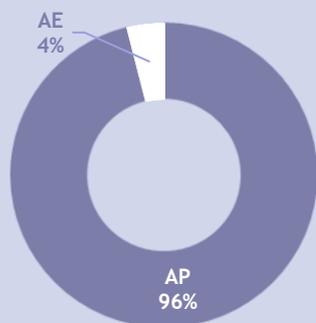
	AE 935	Total AE	AP 905	Total AP
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	1 575 000	1 575 000	39 000 000	39 000 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	2 685 500	2 685 500	1 030 000	1 030 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	2 714 000	2 714 000	1 700 000	1 700 000
	6 974 500	6 974 500	41 730 000	41 730 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

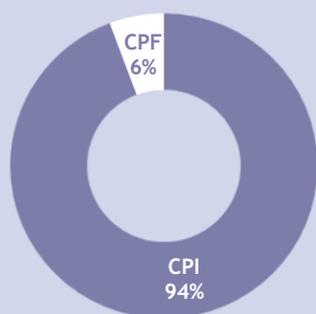
	CPF 935	Total CPF	CPI 905	Total CPI
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	1 204 900	1 204 900	44 187 500	44 187 500
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	3 266 000	3 266 000	520 000	520 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	2 927 600	2 927 600	19 800 000	19 800 000
	7 398 500	7 398 500	64 507 500	64 507 500

Programme 101

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 575 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

44 187 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 204 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

Le conseil régional a approuvé en décembre 2020 son engagement pour la cohésion des territoires. S'inscrivant dans le prolongement de la Breizh COP, cet engagement vient poser les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, telle qu'initiée en 2021, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires, et participer aux nécessaires transitions. Elle y consacre des moyens adaptés à la réalité des territoires : leurs forces et leurs besoins, leurs moyens et leurs dynamiques grâce à la « carte des capacités territoriales ». Les dispositifs financiers de soutien, portés par le programme 101, traduisent cet engagement budgétaire régional.

L'expérimentation lancée en 2021 avec le lancement de nouveaux dispositifs se poursuivra en 2022 dans un cadre adapté, tenant compte des enseignements de cette 1^{ère} année. La Région poursuivra son intervention autour des enjeux que sont notamment l'accélération des transitions, la vitalité des centres villes et centres bourgs et le développement du maillage en services de proximité. Elle poursuivra également son soutien en faveur du renouvellement urbain des quartiers de la politique de la ville. Enfin, elle poursuivra son action de soutien aux îles pour les accompagner dans les transitions sans que les surcoûts qu'elles subissent de par leur situation géographique ne les y empêchent.

En parallèle seront également lancés les travaux devant conduire, pour 2023, à une convention pluriannuelle « aménagement » 2023-2027 mobilisant sur cet enjeu du « Bien vivre partout en Bretagne », des moyens à l'échelle de chaque territoire intercommunal.

\\ 2022 en actions

→ Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion des territoires, la Région a souhaité confirmer et poursuivre son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle y a réaffirmé le maintien de son soutien financier en consacrant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lesquels ils agissent.

Le soutien à l'ingénierie des territoires passe également par l'appui à une ingénierie stratégique et de projets dans le cadre des dispositifs décrits ci-après, mais également par l'appui des équipes de la Région déployées dans les territoires. Ce soutien des services régionaux déconcentrés a pour vocation de renforcer les capacités techniques et les compétences d'animation stratégique à l'échelle de chaque territoire, et non pas de se substituer à l'ingénierie propre de ces territoires.

→ Accompagner les territoires pour Bien vivre partout en Bretagne

Orienté autour de trois axes - l'accélération des transitions, la vitalité des centres villes et centres bourgs et l'accès aux services de proximité – et faisant l'objet de moyens déclinés à l'échelle de chaque territoire intercommunal, ce dispositif expérimental lancé en 2021 a rencontré un réel succès.

Ce sont ainsi près de 350 projets qui ont retenu l'attention de la Région et pourront se voir accompagnés sous réserve de l'instruction d'un dossier et du vote de la Commission permanente en 2022. Le soutien total sur ces projets porte sur plus de 25 M€, qui se ventilent à 50% sur l'enjeu des services de proximité, à 15% sur celui des centralités et à 35% sur celui des transitions.

Certains EPCI ont fait le choix de ne pas présenter de projets ou de solliciter de faibles montants ; sur d'autres territoires, les projets retenus n'atteignent pas le montant de soutien mobilisable. Les crédits non mobilisés en 2021 pourront l'être en 2022.

Ainsi, l'expérimentation de ce dispositif va se poursuivre sur l'année 2022, avec un engagement financier maintenu de 36 M€, dans un cadre ajusté tenant compte des enseignements de cette 1^{ère} année. Ce dernier sera défini et proposé au vote de la

commission permanente en début d'année. Il sera proposé d'ajouter un 4e axe à ce règlement portant sur la question de l'habitat et de l'accès au logement. Il sera également ajouté la prise en compte du bilinguisme français-breton ou du trilinguisme français-breton-gallo dans les projets soutenus.

→ Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions

La feuille de route cohésion des territoires approuvée en décembre 2020 prévoit l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention en faveur du renouvellement urbain pour 2021-2022, en initiant un appel à projets sur chacune des années 2021 et 2022 ouvert aux 32 quartiers politique de la ville pour soutenir les projets conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle et urbaine.

Plusieurs quartiers ont manifesté leur intérêt dans le cadre de l'édition 2021. Il s'agira, en 2022, de reconduire cet appel à projets mais dans un cadre ajusté et qui sera proposé à l'examen de la commission permanente.

→ Engager les îles dans les transitions

Afin que le soutien aux îles puisse être maintenu, en anticipation de la négociation du futur contrat pour les Iles qui se finalisera dans le cadre du contrat de plan Etat Région en 2022, la Région a proposé un dispositif transitoire en 2021.

Ayant pour objectif de permettre aux îles d'engager les transitions auxquelles elles sont confrontées, et de compenser les surcoûts insulaires, en matière d'habitat, de préservation des ressources, d'énergie, de développement économique durable, d'accès aux services de proximité, il a permis, en lien avec l'association des Iles du Ponant de retenir 11 projets, qui pourront se voir soutenus à hauteur de 578 000 €. Ce soutien s'inscrit dans l'engagement régional de 6 M€ pour les îles pour la période 2021-2027.

L'année 2022 verra aboutir le contrat pour les Iles qui formalisera cet engagement.

→ Elaborer un nouveau conventionnement à l'échelle des territoires de proximité

Après deux années d'expérimentation menée à l'échelle intercommunale (2021-2022), un cadre pluriannuel élargi (2023-2027) sera proposé aux territoires intercommunaux et aux pays afin de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire. En lien étroit avec les pactes de cohérence régionale et territoriale, élaborés à l'échelle des SCOT, le second semestre de l'année permettra ainsi d'engager le dialogue autour de la rédaction de ces conventions spécifiques, afin qu'elles soient pleinement mises en œuvre à compter de janvier 2023.

Liberté sera laissée aux élus locaux de mutualiser les moyens à une échelle plus large que celle de l'EPCI, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une perspective de solidarité, de bassin de vie, et de coopération entre urbain et rural. Ce conventionnement pourra donc se faire à l'échelle d'un EPCI, de plusieurs EPCI, d'un PETR ou d'un pays

→ Honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

L'ensemble des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, ont vu les engagements financiers se clôturer fin 2021 avec l'attribution des dernières subventions (volet régional des Contrats de partenariat Europe / Région / pays, Contrat de partenariat Etat / Région / Départements des côtes d'Armor et du Finistère et Association des Iles du Ponant, appels à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux », conventions de renouvellement urbain). Ce sont ainsi près de 2 200 projets qui auront été soutenus par la Région sur cette période pour un engagement de 260 M€ (près de 2 000 projets au titre des 21 contrats de partenariat et du contrat Iles pour un montant de 218 M€ ; 202 projets pour un montant de 27,5 M€ au titre des 130 programmes d'attractivité de centres ; 29 projets pour un montant de 14 M€ au titre des 12 conventions de renouvellement urbain).

Les subventions attribuées sont payées au fur et à mesure de la réalisation des projets et les versements s'étaleront ainsi encore sur quelques années, avec de forts besoins sur 2022 en raison d'un très fort volume d'attributions de subventions en 2021 (en effet, plus de 660 projets, pour un montant total de subventions de 85 M€, ont été soutenus sur la seule année 2021 au titre des dispositifs précités).

→ Mettre en place un observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales

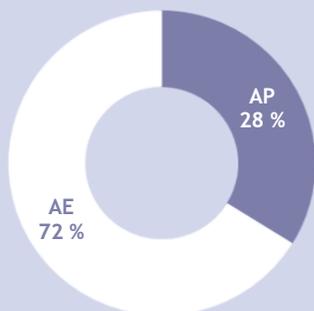
Les politiques contractuelles et sectorielles ainsi que les appels à projets du Conseil régional en direction des collectivités bretonnes et des partenaires économiques et sociaux peuvent contribuer de manière notable au développement de la Bretagne. Le Conseil régional veille à traiter de façon équilibrée et équitable tous les territoires. Le déploiement progressif de la « carte des capacités » y contribue. En complément, il sera créé au cours de l'année 2022 un observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales, à partir de la base, augmentée, des données déjà disponibles sur le portail <https://data.bretagne.bzh>. Cet observatoire permettra de mieux localiser et d'objectiver les interventions de la Région sur les territoires bretons et de mieux cibler à l'avenir l'accompagnement financier.

Les actions du programme

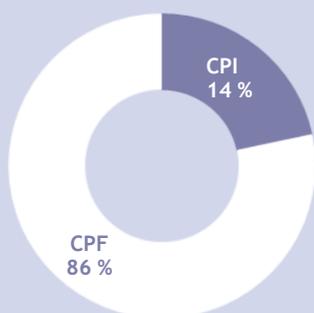
- Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne
 - Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales
 - Accompagner les nouveaux défis
 - Nouvelle politique territoriale
-

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

1 030 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 685 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

520 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 266 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de s'attacher aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique. Le programme 102 contribue aux réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance de ces disparités, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner, en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé, et plus globalement en contribuant à la mise en œuvre du SRADDET. Parce que le programme 102 porte les démarches visant à préparer la dynamique de la Bretagne de demain, il est également le support de l'animation du Plan breton de mobilisation pour les jeunes. Les suites de la crise sanitaire sont venues accentuer un phénomène déjà ancien, la Bretagne est confrontée à une disparité profonde dans l'accès au logement ; sujet sur lequel le programme sera mobilisé de manière spécifique en 2022.

\\ 2022 en actions

→ Renforcer la territorialisation accrue des politiques du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires

Bien connaître les territoires, leurs dynamiques, mais aussi leurs disparités, est essentiel pour agir au plus près des besoins. Ainsi, en 2022, la Région poursuivra les projets déjà engagés en lien avec de nombreux partenaires de l'observation. Ce travail sera d'autant plus important dans le cadre de l'élaboration des Pactes de cohérence régionale et territoriale travaillés à l'échelle minimale des SCOT.

Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche GéoBretagne (plateforme d'information géographique mutualisée).

L'enjeu de la connaissance de l'occupation des sols sera au cœur de la mobilisation régionale en 2022 par la mise en œuvre d'un webservice (MOS – le mode d'occupation des sols) qui couvrira l'ensemble de la Bretagne et sera indispensable pour engager les travaux de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière.

▶ Territorialisation de l'objectif ZAN du SRADDET

2022 verra le lancement des travaux pour modifier le SRADDET afin de tenir compte de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives en matière de déchets, d'énergie, de logistique et transports de marchandise, ainsi qu'en termes de réduction de la consommation foncière. Les dispositions de la loi Climat et Résilience imposent de territorialiser la trajectoire arrêtée dans l'objectif 31 du SRADDET (-50% à l'horizon 2030, -75% en 2035 et -100% en 2040) en fixant des objectifs différenciés selon les territoires. Ce travail, qui s'appuiera sur les données du MOS, sera mené en partenariat avec la conférence des SCOT de Bretagne.

→ Développer des leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Face à l'enjeu de mise en œuvre des objectifs du SRADDET et le nécessaire travail d'accompagnement des territoires, la Région, avec ses partenaires que sont l'Etat, l'Etablissement public foncier et la Banque des territoires poursuivra son action visant à capitaliser les bonnes pratiques via les rencontres « Les territoires innovent » qui ont, sur la première saison, rassemblé plus de 2 700 participant-e-s au gré de 14 rencontres. La Région pourra aussi prolonger ces temps d'échanges sur d'autres thématiques transversales (santé, environnement, politique de la ville...).

Mais au-delà de la mise en réseau, la Région cherchera également à accompagner des projets expérimentaux relatifs aux nouveaux modèles d'urbanisation, d'aménagement (formes urbaines, renouvellement urbain, renaturation de friches...) et qui permettront de se doter de démonstrateurs de nouvelles pratiques.

→ **Permettre à chacun·e de se loger**

La Bretagne fait face à une tension inédite sur le marché de l'immobilier, résultat de son attractivité économique et patrimoniale amplifiée par la crise sanitaire. Partout sur le territoire, l'offre de logements dans le parc public comme privé est insuffisante au regard des besoins des familles, des jeunes en emploi, des plus fragiles. Il devient de plus en plus difficile de vivre, habiter, travailler en proximité, entraînant des phénomènes de relégation socio-spatiale et de consommation foncière. La Région intervient de longue date dans le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat. Face à l'accroissement des inégalités en matière de logement et à l'enjeu que la mise en œuvre des transitions en Bretagne ne laisse personne de côté, la Région s'engagera, en 2022, dans l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat. Dans ce cadre, une étude sera notamment conduite pour explorer la pertinence et la faisabilité de différents outils et notamment sur la question des Offices Fonciers Solidaires et dans un objectif de bien identifier les besoins par territoire, fluidifier les parcours résidentiels, équilibrer l'offre par typologie de logement notamment dans le parc social.

→ **Agir avec et pour les jeunes**

La Région poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, du Plan breton de mobilisation pour les jeunes. Ce plan, validé en 2020, comprend 16 chantiers auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Les chantiers liés à l'information des jeunes, à leur santé, à leur contribution aux transitions écologiques ainsi qu'à leur participation aux constructions des politiques publiques feront l'objet d'une implication spécifique de la Région en 2022. Il s'agira notamment que des actions concrètes sur chaque chantier puisse se développer sur l'année et produire des effets concrets dans les territoires, au plus proche des jeunes. Le soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes (URHAJ), qui participe à l'animation du chantier consacré au logement, sera également maintenu.

La stratégie régionale en matière d'information des jeunes sera affinée et déployée en cohérence avec la délégation de compétences de l'Etat vers la Région. Cette délégation de compétences porte sur le soutien au CRIJ (en complémentarité du soutien régional) et à l'ADIJ22 ainsi que sur la labellisation des structures Info Jeunes bretonnes.

La Région soutiendra les capacités d'engagement et d'initiatives des jeunes, d'une part en soutenant et en alimentant la plateforme Jeunes en projet (www.jep.bzh), plateforme d'appui et de valorisation des projets de jeunes, et d'autre part en les accompagnant financièrement selon des modalités qui seront renouvelées.

La Région maintiendra sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, particulièrement éprouvée en cette période de crise sanitaire en accompagnant les professionnel·le·s et plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes. Les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre à chaque jeune breton·ne d'avoir accès, en proximité, à un service d'accueil et d'écoute, se poursuivront.

→ **Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé dans un contexte de crise sanitaire**

La crise sanitaire que nous traversons, met en lumière la capacité d'adaptation des acteurs locaux pour apporter des réponses pertinentes aux besoins de la population. Elle révèle aussi des inégalités sociales et territoriales importantes, chaque breton·ne et chaque territoire ayant à faire face à des vulnérabilités propres tout en ayant des ressources différentes. Afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé, la Région poursuivra son engagement en faveur de la prévention santé auprès des jeunes et par les pairs via la formation et l'accompagnement de jeunes « Corres'Santé » au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion sur la base du cadre développé suite aux mesures d'urgence jeunesse.

La Région contribuera à la réflexion sur le futur Plan régional de santé et sera attentive, comme elle l'a toujours été, à la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre de soins. Dans cet esprit, elle poursuivra son soutien aux actions innovantes développées dans les territoires pour apporter des réponses aux besoins de la population.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Agir sur les impacts environnementaux sur la santé

Parce qu'appréhender les enjeux de santé selon une approche globale liant les hommes et les femmes à leur environnement est une évidence, la Région poursuivra son engagement en matière de santé environnement, aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé en contribuant à l'évaluation du PRSE 3 (Plan régional Santé Environnement) et à la mise en œuvre de ses dernières actions et en se mobilisant sur la préparation du PRSE 4.

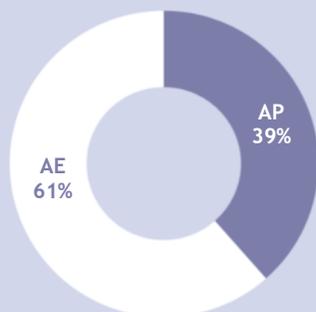
→ **Définir un modèle breton de re-naturation des friches agricoles bâties amiantées**

La Bretagne a un grand défi à relever pour le traitement des bâtiments et des friches agricoles amiantées. Aussi, la Région va conduire une réflexion avec l'Etat, l'EPF de Bretagne, les SCOT, les collectivités (départements, EPCI, Communes) et les représentants professionnels (Chambres d'agriculture, Safer, syndicats agricoles ...) afin de définir une politique cohérente et adaptée pour s'attaquer à cette problématique majeure en termes sanitaire et d'environnement.

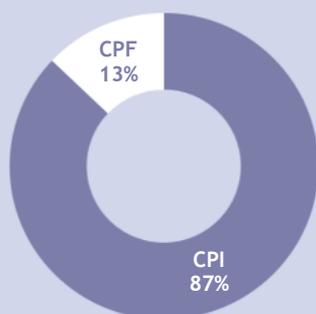
Cette politique, multipartenariale, s'inscrira évidemment dans le cadre plus large de la définition des modalités d'application du ZAN en Bretagne et dans la révision du SRADDET. Elle tirera aussi les enseignements de l'appel à manifestation d'intérêt que la Région va lancer avec l'Etat pour le traitement de bâtiments agricoles permettant ainsi de tracer les contours d'une méthodologie économe en coût et reproductible sur d'autres bâtiments agricoles, partout en Bretagne.

Programme 103

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2027 de

1 700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 714 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 927 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, en cohérence avec les programmes 9002, 303 et 308, porte la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable qui se décline de la manière suivante :

- Une offre de services numériques économiquement responsables
 - Une offre de services publics lisible, visible et accessible pour les usagers du service public et les acteurs du territoire
 - Une doctrine en faveur d'une conception responsable des services numériques (maîtrise de la consommation énergétique des infrastructures numériques et des technologies)
- Le numérique comme facteur de développement du pouvoir d'agir des citoyens
 - Une politique qui permette de développer la Bretagne numérique inclusive grâce à la valorisation des stratégies numériques locales répondant aux enjeux des territoires dans une optique de mutualisation des financements locaux, nationaux et européens
 - Une politique numérique éducative qui permette de développer des pratiques numériques et favorisant l'innovation pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement en collaboration avec l'académie de Rennes
- La valorisation de l'écosystème digital
 - Le développement et l'animation de la filière numérique, facteur d'attractivité du territoire
- L'aménagement numérique
 - Le très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons

\\ 2022 en actions

En application de l'engagement adopté lors de sa session de décembre 2020, 2022 verra la mobilisation autour des axes suivants :

→ Promouvoir un numérique responsable

Les actions et projets suivants seront conduits en 2022 :

- La mise en œuvre des 20 actions du plan relatif à la labellisation Numérique Responsable sur les domaines suivants :
 - o Sensibilisation interne et externe à ces enjeux
 - o Montée en compétence des équipes dans ce domaine
 - o Création d'un réseau des collectivités engagées dans le numérique responsable et soutien à leurs transitions
- Intégration des bonnes pratiques numériques responsables dans le cycle de vie des matériels informatiques de la Région et dans la conception des services publics régionaux permettant d'enclencher les premières actions qui permettront à la Région d'atteindre la baisse de 24% en gaz à effets de serre pour 2030.

→ Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

Les actions et projets suivants seront conduits en 2022 :

- Déploiement du hub breton pour un numérique inclusif porté par un consortium composé de la Région, des 2 métropoles, des 4 départements et de la Préfecture de Région dont les actions prioritaires sont les suivantes :
 - La mise en réseau et animation de l'écosystème de l'inclusion numérique en Bretagne
 - La réalisation de diagnostics qualitatifs de l'inclusion numérique et appui des collectivités
 - La constitution d'une base de données consolidée sur la réalité de l'inclusion numérique sur le territoire breton

Pour mener à bien ces actions, la Région Bretagne investit dans la recherche.

Dans cette optique, elle renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet.

En complémentarité, la Région entend expérimenter, sur le terrain et en résidence, les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne par le biais d'un travail exploratoire dans le cadre du LabAcces.

Par ce projet d'intérêt régional, la Région entend en coopération avec les autres partenaires, améliorer le service rendu aux citoyens éloignés du numérique et permettre la professionnalisation des acteurs de la médiation numérique.

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Dans le cadre de la feuille de route « Stratégies numériques responsables », la Région Bretagne a lancé un projet ambitieux de plateforme de services publics numériques à destination des usagers, collectivités et acteurs économiques. Cette plateforme vise à simplifier fortement l'accès aux services publics en proposant aux usagers bretons les services adaptés à leur situation. Sans se substituer aux collectivités, dans le respect de leurs compétences, la plateforme se place en facilitateur et inter-médiateur (mise en application du principe « Dites-le nous une fois »). Elle joue le rôle de hub à vocation servicielle. Elle adresse de manière personnalisée les besoins des usagers, offre une vitrine aux collectivités offreuses de services.

Le projet ambitieux s'appuiera à terme sur une gestion des identités, des services et le partage des données. Il mobilisera la Région pour ses besoins tout en travaillant en parallèle avec les autres collectivités bretonnes.

A ce stade, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Bretagne. Toutefois, s'agissant d'un projet d'intérêt régional partagé, Mégalis Bretagne est identifié comme le potentiel opérateur public de la plateforme de services.

Pour la conception et le développement de la plateforme, des fonds européens seront mobilisés (5 M€ sur REACT-EU pour 2021-2023 sur une dépense estimée à 6,7 M€). Une enveloppe comprenant des dépenses d'investissement (conception, développement) et des dépenses de fonctionnement (hébergement, maintenance, moyens humains).

→ Déploiement de l'Ultra et Très Haut Débit en Bretagne

A. Bretagne très haut débit

Le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis se poursuivra dans l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026. Si l'année 2021 a connu une reprise conséquente de l'activité, elle subit, sur ses derniers mois, une pénurie de matériaux et une tension renforcée sur le marché de l'emploi, liées notamment au déploiement simultané en France de nombreux projets publics ou privés. Malgré ce contexte compliqué, la réception et l'ouverture à la commercialisation de plus de la moitié des zones en 2021 permettent d'entrevoir la fin de cette première phase en 2022.

La phase 2 n'a pas échappé à ces retards liés au contexte national. Néanmoins, un volume conséquent de travaux est engagé et des réceptions permettent d'envisager l'ouverture commerciale de plusieurs milliers de prises en 2022. Si les engagements contractuels seront difficiles à tenir, la validation des premières réceptions et l'avancée des travaux au stade de tirage de câble de distribution démontrent la dynamique industrielle construite par Axione,

D'ailleurs, la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation correspondant à la phase 3 sera affermie en début d'année 2022. Les équipes dédiées pourront ainsi sans attendre démarrer les études de la phase 3.

B. Réseau Ultra Haut Débit

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater. Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Mégalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'ils s'agissent d'une commercialisation auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux). Ces besoins peuvent nécessiter un travail sur la desserte de nouveaux sites, tel Pontivy. Ainsi l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc viendra étendre le réseau RUHD et offrira de nouvelles opportunités tout en renforçant la sécurité et la redondance de la boucle optique. Les coûts relatifs à la location fibre longue durée (15 ans) s'élèvent à 1,3 millions d'euros financés dans le cadre du fonds de sécurisation.

Les actions du programme

- Promouvoir un numérique responsable
- Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques
- Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numériques des acteurs bretons
- Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration
- Déployer l'Ultra et le Très Haut Débit

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 : Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)		625 000
	P.0101-21 : Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)		-
	P.0101-22 : ?œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)		
	P.0101-23 : Honorer les engagements antérieurs		
	P.0101-24 : Compensation LEADER		
	P.0101-31 : Inciter au développement de l'inter-territorialité		
	P.0101-32 : Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville		
	P.0101-33 : Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités		
	P.0101-41 : Bien Vivre partout en Bretagne	35 300 000	900 000
	P.0101-42 : Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions	3 000 000	-
P.0101-43 : Engager les îles dans les transitions	700 000	50 000	
Total P.0101		39 000 000	1 575 000
P.0102	P.0102-11 : Améliorer la connaissance des territoires		265 000
	P.0102-12 : Renforcer les capacités d'observation territoriale		
	P.0102-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	1 000 000	60 000
	P.0102-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		465 500
	P.0102-40 : Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain		1 365 000
	P.0102-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	30 000	430 000
	P.0102-60 : Permettre à chacun.e de se loger		100 000
Total P.0102		1 030 000	2 685 500
P.0103	P.0103-10 : Promouvoir un numérique responsable		194 000
	P.0103-20 : Assurer un développement numérique inclusif		445 000
	P.0103-30 : Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques		31 000
	P.0103-40 : Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration	1 700 000	672 220
	P.0103-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit		1 321 780
	P.0103-60 : Actions de communication		50 000
	P.0103-61 : VISTA AR		
Total P.0103		1 700 000	2 714 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
